

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 mai 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

### Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriatî DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

### Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Pierre DJIANE représenté par Michèle EMERY - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET représentée par Martine RENAUD - Martine GOELZER représentée par Dominique DELOURS - Annie GRIGORIAN représentée par André GLINKA-HECQUET - Michel ILLAC représenté par Martine MATTEI - Nathalie LAINE représentée par Régine GOURDIN - Gisèle LELOUIS représentée par Dany LAMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Guy MATTEONI représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Frédéric COLLART - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Claudette MOMPRIVE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Virginie MONNET-CORTI représentée par Nathalie FEDI - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Patrick PADOVANI représenté par Michel AZOULAI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marine PUSTORINO-DURAND représentée par Patrick PAPPALARDO - Jean ROATTA représenté par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Christyane PAUL - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Lionel VALERI représenté par Andrée GROS - Josette VENTRE représentée par Albert GUIGUI.

### Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Bruno GILLES - Georges GOMEZ - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSÉS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Mai 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**DEEN 003-591/17/CT**

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle SAFE et approbation de la convention**

**Avis du Conseil de Territoire.**

**DPEATSV 17/15384/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'avenir.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Présentation du Pôle SAFE:

Né en décembre 2015 du rapprochement des Pôles PEGASE et RISQUES, le Pôle de Compétitivité SAFE réunit une communauté de près de 600 membres composés d'entreprises et d'organismes de recherche et de formation, issus majoritairement des secteurs de la sécurité, de la protection environnementale et de l'industrie aéronautique et spatiale.

Le coeur d'activité de SAFE Cluster (Security and Aerospace actors for the Future of Earth) est d'imaginer et construire collectivement des solutions innovantes pour la sécurité des populations et de l'environnement.

Le Pôle SAFE est le premier pôle européen dédié au domaine de la Sécurité Globale et à ses services associés, appuyé sur des filières aéronautiques et spatiales fortes intégrant l'offre de valeur. A ce titre, il ambitionne une visibilité internationale à court terme.

Avec près de 7 % de croissance annuelle aussi bien en France que dans le monde, la filière de la sécurité présente une opportunité de développement extraordinaire pour les membres de SAFE Cluster. Ils sont aujourd'hui majoritairement implantés en région PACA, une des régions françaises leader du secteur grâce notamment à une forte concentration d'acteurs issus de la sécurité civile et de la Défense.

**Signé le 17 Mai 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017**

Pour accompagner le développement des entreprises du réseau, SAFE Cluster leur propose des parcours « réseau », « business » et « croissance » avec des actions allant de l'émergence des projets à la recherche de partenaires technologiques et financiers, en passant par le développement à l'international. Le Pôle comptabilise 241 projets labellisés pour un budget total de 579 millions d'euros, dont 230 millions d'aides publiques (cumul Pégase et Risques).

En 2017, l'essentiel des efforts de SAFE se concentrera sur les axes stratégiques phares d'intervention suivants :

- L'accompagnement des entreprises, dans une logique d'engagement progressif et réciproque, sur l'ensemble de sa stratégie de développement. Cet accompagnement, porté avec des entreprises partenaires, couvre l'innovation, le financement, la relation au donneur d'ordres, la GPEC ou encore le développement international, dimension qui doit prendre une ampleur nouvelle dans les activités du Pôle ;
- La structuration des filières émergentes. Action permettant la montée en gamme des acteurs dans le domaine aéronautique et spatial, autour de territoires phares, dans la droite ligne des missions confiées aux pôles de compétitivité en 2005. Capitalisant sur ces actions passées, SAFE reste le chef de file du développement en région PACA des filières émergentes liées aux services à base de drones et à l'industrialisation des dirigeables ;
- Un investissement dans l'animation nationale et européenne du secteur de la Sécurité Globale, aux côtés des instances de filière déjà mises en place : besoins du marché, déclinaisons technologiques, cadre d'emploi, normes, faisabilité économique, etc.

#### Animation 2017 du Pôle SAFE

En regard des enjeux de son champ d'activité et des besoins de l'écosystème et des entreprises, SAFE construit son action sur 3 grands principes :

- accompagner les entreprises innovantes vers les marchés
- contribuer à l'animation nationale
- spécialiser les territoires

Un accompagnement des entreprises vers les marchés

A ce titre, SAFE mettra l'accent sur :

- l'accompagnement personnalisé des PME, selon une logique de parcours et avec l'appui de Pégase Croissance ;
- la priorité donnée à la preuve de concept et à la démonstration dans les projets, associant aussi bien les acteurs « techniques » que les bénéficiaires des produits ou service en développement ;
- un accompagnement vers les marchés, notamment à l'international, comprenant des actions structurantes comme la poursuite de la mise en place des comptoirs développés pour la filière aéronautique et spatiale ou les travaux sur la relation DO-PME au sein des programmes des 3 DAS : DAS sécurité et vulnérabilité, DAS intégration et conception de solutions et services, DAS industries d'excellence.

Une contribution à l'animation nationale et européenne

Dans une filière fragmentée et sur des marchés pouvant atteindre des tailles significatives, le développement des entreprises ne peut être considéré à une échelle régionale. Le Pôle se donne donc comme ambition d'animer un réseau national et international, au profit de la croissance de l'emploi sur le territoire français et en particulier sur son zonage. Un principe essentiel de son action sera de contribuer largement à la structuration et à l'animation de la filière industrielle de sécurité, en partenariat avec le COFIS (Comité de la Filière Industrielle de Sécurité). SAFE se placera en coordinateur de l'innovation pour les technologies de sécurité globale, avec un positionnement unique en Europe et en participant à l'European Alliance of Security Clusters co-construit par SAFE. Par ailleurs, SAFE sera très actif dans l'animation de la filière aéronautique et spatiale, en partenariat avec ses partenaires tels que le GIFAS

(Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales), le CORAC (Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile) et l'EACP (European Aeronautic Cluster Partnership).

#### Une spécialisation territoriale

Le cahier des charges initial des pôles de compétitivité stipulait que le regroupement sur un même territoire de l'ensemble des acteurs concernés par une thématique (donneurs d'ordres, grands groupes, PME, laboratoire, écoles...) constituait le germe de la montée en gamme et en puissance d'un écosystème et un pôle d'attractivité pour les entreprises du secteur.

SAFE reprend à son compte ce postulat : la mise en place de communautés réunies sur des lieux communs, identifiés comme des pôles d'excellence thématiques, est un axe fort et un levier de compétitivité majeur.

Le Pôle, dans le cadre de ses actions, reste essentiellement dans son rôle d'animation. Les projets structurants Henri Fabre, RPAS Network, Airship Village ou encore de BASC à Nîmes, mobilisent autour des pôles l'ensemble des parties prenantes régionales au bénéfice des adhérents et plus spécifiquement des entreprises innovantes.

Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation du Pôle SAFE, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 89.500 euros, représentant 4,41 % du budget prévisionnel 2017 d'un montant de 2.028.651 euros.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 50.000 euros seront pris en charge sur le Budget Principal Métropolitain 2017 du Territoire de Marseille-Provence (CT1). La dépense en résultant sera imputée sur la Sous-Politique B320 Chapitre 65 – Nature 6574 – Fonction 61 qui présente les disponibilités nécessaires.

- 35.000 euros seront pris en charge sur l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix (CT2). La dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3A/61/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

- 4 500 euros seront pris en charge sur l'Etat Spécial du Territoire Istres Ouest Provence (CT5). La dépense en résultant sera imputée sur la ligne 60/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- La volonté politique de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le projet de délibération du Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille Provence relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 89 500 euros au Pôle SAFE et de l'approbation de la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle SAFE.

Adoptée à l'unanimité,  
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence  
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER